

## **CONCOURS D'ÉDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES**

### **CONCOURS INTERNE ET DE 3<sup>ème</sup> VOIE**

**SESSION 2016**

#### **ÉPREUVE DE NOTE**

##### **ÉPREUVE ÉCRITE :**

**Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser une situation en relation avec les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.**

Durée : 3 heures  
Coefficient : 2

##### **À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :**

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation, ni signature ou paraphe.
- ♦ Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) **autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier** ne doit apparaître dans votre copie.
- ♦ Seul l'usage d'un stylo à encre soit noire, soit bleue est autorisé (bille non effaçable, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou pour souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surlieur.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

**Ce sujet comprend 25 pages**

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend  
le nombre de pages indiqué  
S'il est incomplet, en avertir le surveillant**

Vous êtes éducateur territorial des activités physiques et sportives au sein de la commune de Sportiville qui compte 45 000 habitants.

Dans un contexte budgétaire contraint, et soucieux de la bonne gestion des dépenses de la commune, votre Directeur des sports souhaite travailler sur les partenariats existants avec les associations sportives.

Ainsi, il vous demande de lui rédiger, exclusivement à l'aide des documents joints, une note qui précisera la démarche à adopter afin de fiabiliser et sécuriser ces partenariats, cela dans l'optique de rationaliser les aides apportées tout en maîtrisant les risques encourus.

### **Liste des documents joints :**

**Document 1** : « Essentiel de la circulaire du 18 janvier 2010 » – [acteursdusport.fr](http://acteursdusport.fr) – page web consultée le 14 décembre 2015 – 3 pages

**Document 2** : « Les relations des collectivités locales avec les associations – 50 questions » (extraits) – *Le courrier des maires et des élus locaux* – 10 janvier 2012 – 4 pages

**Document 3** : « Les relations associations collectivités se renforcent en dépit des difficultés économiques » – Localtis.info - *article Vie associative* – 10 décembre 2013 – 2 pages

**Document 4** : « Accompagner le secteur associatif sportif – Etude relative à l'implication des collectivités territoriales dans l'accompagnement des associations sportives » – Note de synthèse » *Centre National d'Appui et de Ressources du Sport (CNAR)* – mars 2008 – 3 pages

**Document 5** : « Les subventions aux associations » (extraits) – *Journal des Maires* – Février 2015 – 1 page

**Document 6** : « Assises du sport – acte 2 – Le projet sportif local de Digne-les-Bains 2009-2014 » – 9 mars 2009 – 5 pages

**Document 7** : « Le partenariat avec les bénévoles et associations sportives » – *Site web de la DRDJS 33* – 3 pages

**Document 8** : « Les critères de répartition des subventions municipales » (extraits) – *Fédération Nationale des Offices Municipaux du Sport* – n°21 – Novembre 2009 – 2 pages

### **Documents reproduits avec l'autorisation du CFC**

*Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.*